

**SEANCE DU 7 avril 2014
20h00**

L'an deux mil quatorze, le sept avril à 20 h 00 le conseil municipal de la commune de Chailloué légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Riant Marcel, Maire,

PRESENTS : Mesdames et Messieurs BOUSSAUD Françoise, MAACHI Christine, BARBIER Catherine, LEPRIEUR Manuëla, COTTEREAU Paméla, BOURGERIE Séverine, COESNON Martine, Riant Marcel, GALLOT Jérôme, POTTIER Marc, ROBLIN Bruno, LEBOË Pierrick, CORU Vincent, RAISON Christophe, TABUR Denis.

Absents :

SECRETARE DE SEANCE : Madame COTTEREAU Paméla

CONVOCATIONS : 31 mars 2014

COMPTE RENDU

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 28 mars 2014. Le conseil municipal adopte ce compte rendu.

DESIGNATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Délibération n° 14-019

Le Maire fait part au conseil municipal, qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants des commissions d'appel d'offres, des finances, de l'Équipement, des Bâtiments, de l'Urbanisme, Scolaire, de l'Économie et la Vie Locale, des listes électorales, du CCAS et du délégué à la Défense.

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres des commissions communale et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, ces commissions sont composées de 3 ou 5 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein.

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des membres titulaires et des membres suppléants des commissions d'appel d'offres, des finances, de l'Équipement, des Bâtiments, de l'Urbanisme, Scolaire, de l'Économie et la Vie Locale, des listes électorales, du CCAS et du délégué à la Défense.

Après avoir procédé aux votes, l'assemblée a désigné :

	TITULAIRE	SUPPLEANT
OUVERTURE DES PLIS	MAACHI Christine COESNON Martine LEPRIEUR Manuëla	BOUSSAUD Françoise BARBIER Catherine TABUR Denis
FINANCES	MAACHI Christine COESNON Martine LEPRIEUR Manuëla	BOUSSAUD Françoise BARBIER Catherine TABUR Denis
EQUIPEMENTS	RAISON Christophe GALLOT Jérôme CORU Vincent BOURGERIE Séverine	ROBLIN Bruno TABUR Denis LEPRIEUR Manuëla LEBOË Pierrick
BATIMENTS	POTTIER Marc	BARBIER Catherine

	ROBLIN Bruno LEBOË Pierrick	RAISON Christophe GALLOT Jérôme
URBANISME	ROBLIN Bruno CORU Vincent TABUR Denis	GALLOT Jérôme RAISON Christophe BOURGERIE Séverine
SCOLAIRE	MAACHI Christine COESNON Martine RAISON Christophe BOURGERIE Séverine COTTEREAU Paméla	BOUSSAUD Françoise CORU Vincent LEPRIEUR Manuëla GALLOT Jérôme BARBIER Catherine
ECONOMIE ET VIE LOCALE	BOUSSAUD Françoise GALLOT Jérôme ROBLIN Bruno BARBIER Catherine TABUR Denis	POTTIER Marc COESNON Martine BOURGERIE Séverine LEBOË Pierrick MAACHI Christine
LISTE ELECTORALE	MAACHI Christine COESNON Martine	COTTEREAU Paméla BARBIER Catherine
CCAS	COESNON Martine BOURGERIE Séverine	BARBIER Catherine MAACHI Christine
DELEGUE DEFENSE	CORU Vincent	LEBOË Pierrick

SUBVENTION 2014

Délibération n° 14-020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Vote les subventions 2014 aux associations, qui seront inscrites au Budget Primitif 2014.

AMICALE DE CHAILLOUE	4 000,00 €
COMITE DES FETES DE CHAILLOUE	3 800,00 €
CLUB DES JOYEUX AMIS DE CHAILLOUE-NEUVILLE	1 020,00 €
ASSOCIATION GYMNASIQUE VOLONTAIRE CHAILLOUE	340,00 €
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES CHAILLOUE	2 200,00 €
TENNIS DE TABLE CHAILLOUE	830,00 €
CHAILLOUE ANIMATIONS	670,00 €
MINI TURBO CLUB CHAILLOUE	420,00 €
SOCIETE COMMUNALE DES CHASSEURS DE CHAILLOUE	780,00 €
COMICE LOUTREUIL	60,00 €
LA BANQUE ALIMENTAIRE DE L'ORNE	150,00 €
ASSOCIATION SEES DU CINE	150,00 €
C.C.A.S. DE CHAILLOUE	500,00 €
DIVERS	3080,00 €
	18 000,00 €

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DU SYNDICAT DE L'ENERGIE DE L'ORNE
--

Délibération n° 14-021

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du Syndicat de l'Energie de l'Orne, de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein de la commission locale à laquelle la commune est rattachée,

Le Conseil Municipal, ouïe, les explications du Maire,

Vu l'article 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté Préfectoral modificatif N° 28 du 31 décembre 2013 relatif au changement de dénomination et de modification des statuts du Syndicat de l'Energie de l'Orne,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein de la commission locale à laquelle est rattachée la commune,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Après avoir procédé aux votes, l'assemblée a désigné :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Monsieur RIAnt Marcel 5, rue d'Aunou – 61 500 CHAILLOUE 02 33 27 82 90 – 06 21 64 99 11 Né le 30/09/1938 Comme représentant de la collectivité à la commission locale du syndicat	Madame BOUSSAUD Françoise 6 place du Corbin – 61 500 CHAILLOUE 02 33 81 95 54 / 06 27 86 14 20 Née le 30/04/1958 Comme représentant de la collectivité à la commission locale du syndicat

La présente délibération sera transmise après visa de légalisation à Monsieur le Président du SE 61.

DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET DES SUPPLEANTS AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Délibération n° 14-015

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région du Merlerault, de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants,

Le Conseil Municipal, ouïe, les explications du Maire,

Vu l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté Préfectoral du 10 octobre 1969 portant création du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région du Merlerault,

Considérant qu'il convient de désigner de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués, après avoir procédé aux votes, l'assemblée a désigné :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Monsieur POTTIER Marc Le Bois Chassevent – 61 500 CHAILLOUE 02 33 80 11 39 / 06 99 96 30 93 Né le 27/10/1962 Comme représentant de la collectivité au syndicat	Madame BOUSSAUD Françoise 6 place du Corbin – 61 500 CHAILLOUE 02 33 81 95 54 / 06 27 86 14 20 Née le 30/04/1958 Comme représentant de la collectivité au syndicat
Monsieur ROBLIN Bruno Le Vieux Bourg – 61 500 CHAILLOUE 02 33 31 94 42 / 06 12 83 20 65 Né le 11/06/1960 Comme représentant de la collectivité au syndicat	Monsieur LEBOË Pierrick Le Bois Chassevent – 61 500 CHAILLOUE 02 33 27 43 50 / 06 47 04 99 27 Né le 21/12/1964 Comme représentant de la collectivité au syndicat

La présente délibération sera transmise après visa de légalisation à Monsieur le Président du SIAEP de la Région du Merlerault.

CCAS : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
--

Le Maire informe au Conseil Municipal que les représentant au CCAS doivent être désigné de la façon suivante et en conformité avec le décret 54-611 du 11 juin 1954 repris par le Code de la Famille et de l'Aide Sociale, et qu'il est composé de Conseillers Municipaux et de délégués désignés par le Maire, lui-même Président de droit.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents de fixer à 8 le nombre de membres du CCAS (4 au sein des élus, 4 extérieurs).

Sont nommées : Mesdames COESNON Martine, BOURGERIE Séverine, BARBIER Catherine, MAACHI Christine, qui déclarent accepter leur mandat.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté pour la nomination de quatre membres extérieurs afin que le CCAS puisse fonctionner

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

La séance est levée à 22 h 30.